

CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

PAIN

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Les contractants

Le présent contrat est passé entre : Fournil de la Riante - Legrand Aurore adresse : La riante 22640 Plénée-Jugon

téléphone: 06 48 01 12 83 e-mail: aurore.is.legrand@gmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de pain. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 19h30 aux dates précisées sur le tableau joint en annex sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

PAIN

Signer ce contrat signifie que vous $\underline{\text{respecterez}}$ vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Produit	Semi-complet	Semi-complet	Semi-complet aux graines de lin		Complet	Complet	Surprise : un pain différent chaque semaine	Raisins	Pépites de chocolat	Petit épeautre	Petit épeautre
prix unitaire	2.30	4.40	3.00	5.60	2.30	4.40	3.30	3.40	3.40	4.00	7.80
Dates	500 g	1 kg	500 g	1 kg	500 g	1 kg	500 g	400 g	400 g	500g	1 kg
05/05/2021											
12/05/2021											
19/05/2021											
26/05/2021											
02/06/2021											
09/06/2021											
16/06/2021											
23/06/2021											
30/06/2021											
07/07/2021	XXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX
14/07/2021											
21/07/2021											
28/07/2021											
04/08/2021											
11/08/2021											
18/08/2021											
25/08/2021	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
01/09/2021											
08/09/2021											
15/09/2021											
22/09/2021											
29/09/2021											
06/10/2021											
13/10/2021											
20/10/2021											
27/10/2021											

NB: Quel que soit votre choix,	la totalité des chèques	doit être remise au	producteur le jou	ır de la première
livraison au plus tard.				

Nombre de chéques:
Montant du/des chèques: